LE JOURNAL DES LOCATAIRES • SEPTEMBRE 2014 #42

entre-nous

LES MARRONNIERS EN FÊTE

Actualités
P. 4 :
Tous garants de votre sécurité

Dossier
P. 6 :
Election des représentants des locataires – Votez !

Près de chez vous
P. 13
Du mobilier éphémère à Monmousseau

icf HABITAT SUD-EST MÉDITERRANÉE

EN42SEM.indd 1 24/09/2014 21:06

Sommaire

Actualités
P. 4 :
Tous garants de votre sécurité
P. 5 :
L'IME souffle sa première bougie
ICF Habitat au Congrès HLM

Dossier
P. 6 :
Elections des représentants des locataires : votez !

Éco-logis
P. 9 :
Trier ses déchets, c'est simple et facile

Infos pratiques
P. 10 :
Traitement de la demande : mode d'emploi

Sécurité
P. 11 :
Monoxyde de carbone : la prévention avant tout

Près de chez vous
P. 12 :
• L'APIJE, un coup de pouce pour l'insertion
• Du foot à la Croix Rousse
P. 13 :
• Du mobilier éphémère à Monmousseau
• Une collection atypique
P. 14 :
• Un composteur entre en ville
• Les Marronniers en fête
P. 15 :
• Une exposition de Noël pour Madagascar
• Boule lyonnaise ou pétanque : la convivialité au rendez-vous !

Détente et loisirs
P. 16 :
Halloween passe aussi par la fine bouche

NUMÉRO D'URGENCE

N°Azur 0 810 400 957

PRIX APPEL LOCAL

ENTRE-NOUS
24, rue de Paradis
75490 Paris cedex 10
Tél. : 01 55 33 99 69
Fax : 01 55 33 97 39
www.icfhabitat.fr/sud-est-mediterranee
Rédaction
Directeur de la publication :
Pierre Pelouzet
Rédacteur en chef :
Nadège Graglia
Rédacteur en chef adjoint :
Emilie Monrouzeau
Conseil et coordination :
Jean-Paul Boulet

Photos couverture, édito, page 14 (semaine HLM), page 13 : **Lucie Moraillon**
Illustrations page 4 : **Claire Delvaux**
Photos page 5 (IME) : **Aït Belkacem**
Photos page 9 : **Jonathan Barbot**
Illustration page 11 : **INPES - Nancy Krawczyk**
Photos dossier et pages 12 et 15 (pétanque) : **Shutterstock**
Ont collaboré à ce numéro :
Ophélia Plasse, Romain Aubugeau, Rita Mazzoli, Emilie Monrouzeau
Conception graphique, réalisation :
Thierry Massiet
Impression :
Imprimerie Ferréol

EN42SEM.indd 2 24/09/2014 21:06

Édito

Tous les quatre ans, nos locataires élisent leurs représentants au sein du conseil de surveillance d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée. Composée de représentants de SNCF, des collectivités locales, des locataires, des salariés et de l'actionnaire SICF, cette instance collégiale assure la mission générale de contrôle de la société dont la gestion est assurée par le directoire. Le conseil de surveillance nomme les membres du directoire et désigne son président.
Les trois représentants des locataires élus pour siéger au conseil de surveillance participent aux orientations et choix de gestion de notre société: rapports trimestriels et comptes annuels - programmation annuelle ou pluri-annuelle de développement et de vente de patrimoine – informations sur des thématiques spécifiques au logement social (réglementation, politiques habitat des collectivités, procédure attribution, cartographie des risques liés à notre activité.)
Le scrutin se déroulera le 3 décembre 2014. Vous recevrez les bulletins de vote et les enveloppes pré-affranchies dans le courant du mois de novembre
La liste des candidats sera connue et diffusée courant octobre.
Les modalités des élections (calendrier, éligibilité) vous sont présentées plus précisément dans le dossier spécial de ce nouveau numéro d'Entre-Nous.
Je vous souhaite une très bonne rentrée et un très bon vote.

Martine Eeses
Directrice générale adjointe
d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée

Chauffage

Courant octobre, ICF Habitat Sud-Est Méditerranée remet en route votre chauffage, en fonction de la température extérieure. Une occasion de rappeler quelques bonnes pratiques pour votre confort, votre sécurité et des économies d'énergie et de charges !

- Ne placez pas de meubles devant les radiateurs ni de linge dessus. Vous empêcheriez la diffusion de la chaleur.
- Nettoyez les radiateurs régulièrement, sans jamais les démonter.
- Ventilez correctement votre logement.

En cas de problème ou dysfonctionnement de votre chauffage, signalez-le à votre gestionnaire d'immeubles. ■

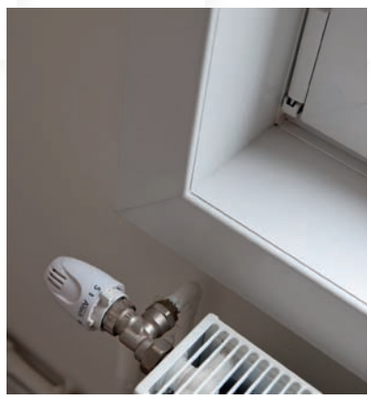

EN42SEM.indd 3 24/09/2014 21:06

Tous garants de votre **sécurité**

ICF Habitat a édité une plaquette sur la prévention des risques qui peuvent survenir au sein de votre logement ou de votre résidence. L'idée : connaître les bons gestes de précaution, pour que vous deveniez les premiers garants de votre sécurité, de votre famille et d'autrui.

Les sinistres peuvent avoir des conséquences extrêmement graves : préjudices corporels, destruction des effets personnels, évacuation des habitants, relogement, travaux, longues procédures d'indemnisation par les assurances…Or souvent conséquents d'une imprudence, ils pourraient être évités. La plaquette *Prévention des risques : les bons réflexes*, diffusée prochainement, prodigue quelques conseils pour prévenir ces sinistres dans votre logement et dans les parties communes. Elle rappelle également la conduite à tenir en cas d'incendie, de fuite de gaz, de dégâts des eaux et de panne d'ascenseur. Elle met l'accent sur l'obligation de souscrire une assurance multirisque habitation pour les dégâts causés par le feu, les explosions, l'eau et les catastrophes naturelles, ainsi que votre responsabilité civile ; elle pourra notamment prendre en charge les dommages et éventuellement vous indemniser. ■

Des fêtes en toute sécurité

A l'approche des fêtes, de nombreux sinistres se produisent à la suite d'imprudences. Voici quelques conseils pour éviter de gâcher cette fin d'année.

• Préférez un sapin ignifugé qui sera moins vulnérable aux flammes. Stabilisez le pied du sapin, tenez-le à distance des sources de chaleur et des lieux de passage qui pourraient provoquer sa chute…

• Optez pour des guirlandes de normes françaises (NF) ou européennes (NE), c'est une garantie de qualité et de sécurité. Vérifiez aussi l'état des fils des guirlandes et de vos installations électriques. Ne surchargez pas vos multiprises.

• Eteignez toujours vos décorations et bougies en cas d'absence courte ou prolongée de la pièce ou de votre domicile, et avant de vous coucher.

• N'utilisez pas les feux d'artifices, pétards et autres matériaux pyrotechniques qui, en plus de représenter un réel risque de blessure grave, sont susceptibles de déclencher un incendie rapide s'ils sont mal utilisés, défectueux, tirés en direction de l'habitation, sur un balcon ou en intérieur. ■

EN42SEM.indd 4 24/09/2014 21:06

VARENNES-VAUZELLES (58)

L'IME souffle sa première bougie

Fin aout 2013, l'institut médico éducatif Les Graviers s'installait au cœur de la résidence Domaine de Neptune, dans des locaux flambant neufs, construits par ICF Habitat Sud-Est Méditerranée à la demande de la mairie.

L'IME accueille aujourd'hui une douzaine de jeunes de 7 à 14 ans aux besoins éducatifs particuliers encadrés par une équipe de 6 personnes pour les aider au quotidien : repas, préparation pour l'école, devoirs, activités, sorties… Pour Séverine Jobert, la maitresse de maison : « *Rien à voir avec nos anciens locaux vieillissants et peu fonctionnels ! Les enfants se sont vite appropriés les lieux et les pré-adolescents appréciaient particulièrement d'avoir une chambre individuelle.* »
Le travail éducatif de cette unité de vie s'est adapté pour permettre aux jeunes de participer à la vie du quartier et de s'y intégrer. Stéphane Goutorbe, directeur de l'IME insiste : « *Ce nouveau cadre de vie nous permet de développer d'autres types d'activités pour les enfants, et il est important de les partager avec notre voisinage. Des premières actions ont déjà vu le jour et les résultats sont encourageants.* » Au printemps, l'IME a accueilli des animaux de la ferme pour une après-midi récréative où étaient conviés les enfants du quartier.

La barrière de la timidité passée, les petits voisins et les pensionnaires ont pu caresser ensemble ces animaux et partager un bon moment.
Un pari réussi qui laisse présager d'autres belles rencontres ! ■

LYON (69)

ICF Habitat au Congrès HLM

Le 75e congrès HLM s'est tenu à Lyon du mardi 23 au 25 septembre 2014 sur le thème du logement pour tous. Cette année, deux projets ICF Habitat Sud-Est Méditerranée ont été sélectionnés : la mise en place de vidoirs de tri à Saint Etienne (42) et les jardins potagers à Saint Martin-le-Vinoux (38). ICF Habitat a souhaité laisser la parole aux locataires venus témoigner devant l'ensemble des partenaires pour l'occasion. ■

EN42SEM.indd 5 24/09/2014 21:06

Election des représentants
Votez

Le 3 décembre 2014, un rendez-vous démocratique pas comme les autres vous attend ! Vous êtes invités à élire vos représentants qui siègeront au conseil de surveillance d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée et qui pourront ainsi participer à la prise de décisions importantes relatives à votre quotidien.

Pourquoi élire des représentants des locataires ?

Vos représentants veillent à ce que vos intérêts soient pris en considération en rencontrant ICF Habitat Sud-Est Méditerranée plusieurs fois par an pour évoquer le fonctionnement des résidences et faire part de vos questions ou de vos remarques. Etant eux-mêmes locataires, ils partagent les problématiques que vous rencontrez et peuvent donc agir concrètement pour l'amélioration de votre quotidien.

Sur le terrain, ils recensent les problèmes identifiés (travaux, entretien, gestion locative…) et en discutent, notamment lors des conseils de concertation locative, avec la société afin de trouver les solutions les plus optimales.

Ils contribuent activement à la vie de la société, donnent leur avis, votent pour ou contre les résolutions du conseil de surveillance qui concernent principalement le budget, les loyers appliqués, les opérations d'investissement (constructions neuves, réhabilitations), les travaux, les actions sociales, etc. Ils participent également aux commissions d'attribution des logements en veillant au respect et à la bonne application des règles.

A noter :

C'est un véritable atout pour les locataires de pouvoir, via leurs représentants, s'exprimer sur les orientations stratégiques et grandes décisions d'ICF Habitat. Peu de sociétés du secteur privé demandent l'avis à leur client ! Plus vous serez nombreux à voter, plus vos élus seront légitimes pour vous représenter au sein de notre Conseil de surveillance, et plus le dialogue sera facilité.

Qui peut voter ?

• Tout locataire, quelle que soit sa nationalité, ayant un contrat de location d'un logement avec ICF Habitat Sud-Est Méditerranée et

EN42SEM.indd 6 24/09/2014 21:06

des locataires !

qui a été signé au plus tard six semaines avant la date de l'élection.
• Tout sous-locataire d'associations agréées.
• Les occupants dont le titre de location a été résilié pour défaut de paiement du loyer mais qui ont régularisé leur dette six semaines avant la date de l'élection ou bénéficiant d'un plan d'apurement respecté. Chaque location, occupation ou sous-location ne donne lieu qu'à une seule voix.

Quel est le calendrier ?

Fin octobre, vous recevrez par courrier le détail des listes constituées.
Courant novembre, le matériel de vote vous sera envoyé comprenant : un rappel de la procédure, les professions de foi présentées par ordre d'arrivée des listes, un ensemble de bulletins détachables, une enveloppe T retour, ainsi que vos codes d'accès pour le vote en ligne.

Comment voter ?

Cette année, deux solutions s'offrent à vous :

• **Par correspondance :**
Il vous suffit de renvoyer le bulletin choisi dans l'enveloppe T. La lettre devant arriver au plus tard le jour du dépouillement, le 3 décembre, il est conseillé de s'y prendre au moins trois à cinq jours ouvrables à l'avance.

• **Par internet :**
Plus moderne, plus simple, plus rapide, vous pourrez voter 24h/24 et 7j/7, jusqu'à la dernière heure (5h du matin le jour du vote) et sans vous déplacer de chez vous !
Vous recevrez par courrier personnel et nominatif votre identifiant et mot de passe pour vous connecter au site de vote en ligne. Entièrement sécurisé aux normes en vigueur et à la CNIL, le site garantit l'anonymat du vote. Vous y trouverez les professions de foi des candidats et le rappel de la procédure. Puis 3 clics suffisent pour voter :

- Choisissez votre candidat dans la liste
- Confirmez votre choix
- Re-confirmez.

EN42SEM.indd 7 24/09/2014 21:06

Je n'ai pas reçu ou j'ai perdu mes bulletins papiers ou mes codes pour me connecter au site de vote en ligne, que dois-je faire ?
Contactez dans les plus brefs délais votre agence ICF Habitat. Elle vous les renverra par courrier. Si la perte intervient moins de 5 jours avant la clôture du vote, seuls vos identifiants et mot de passe internet pourront vous être communiqués par mail en raison des délais postaux.

icf
HABITAT SUD-EST MÉDITERRANÉE
ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES
C'est vous qui votez !
Par courrier
Par internet
Pour faire entendre votre voix, n'oubliez pas de nous adresser par courrier postal ou par internet, votre vote afin qu'il nous parvienne au plus tard avant le :
Mercredi 3 décembre 2014
Jour du scrutin

Le vote est-il anonyme ?
Les techniques utilisées que ce soit pour le vote en ligne ou par courrier, garantissent l'anonymat du vote. Un huissier est également garant du bon déroulement du scrutin.

Comment se déroule le vote ?
Le vote a lieu au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle au plus fort reste. Le dépouillement est effectué sous le contrôle d'un huissier.

Quels moyens ICF Habitat Sud-Est Méditerranée met-il en œuvre pour accompagner ces élections?
La société mobilise l'ensemble de son personnel de proximité notamment les directeurs d'agences et les gestionnaires d'immeubles. Elle favorise l'accès aux boîtes aux lettres pour la distribution des professions de foi des candidats, édite et appose une information sur les panneaux d'affichage des résidences. Elle fournit également l'ensemble du matériel de vote (bulletins et enveloppes) et finance les services d'une société spécialisée pour assurer le dépouillement électronique des bulletins de vote, les frais d'huissier ainsi que les dépenses d'affranchissement.

Et les résultats ?
Le résultat des élections sera communiqué dès le lendemain sur le site internet du vote et celui d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée , puis dans les jours qui suivent par voie d'affichage et publié dans un prochain numéro de votre journal. Le mandat des représentants élus prendra effet au conseil de surveillance suivant de la société. ■

EN42SEM.indd 8 24/09/2014 21:06

Trier ses **déchets** … c'est **simple** et **facile** !

Le tri sélectif peut sembler un acte anodin mais il est indispensable pour l'environnement : il contribue à préserver nos ressources naturelles (bois, minerais, pétrole), à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à réduire la consommation d'énergie. Pour faire le tri, c'est simple…il suffit de connaitre quelques règles pour que ce geste devienne un réflexe pour toute la famille !

• **Dans le bac de tri* : uniquement les bouteilles et flacons** (bouteille d'eau, flacon de liquide vaisselle ou de lessive, produits d'entretien, gel-douche ou shampoing, bouteille d'huile…).

Films plastiques, pots de yaourts et de crèmes, sacs plastiques.

• **Dans le bac de tri* : tous les emballages en papier, carton, acier, aluminium, briques alimentaires** (journaux, magazine et prospectus, cartons, boîtes de conserve, canettes, barquettes en aluminium, bombes aérosols, briques de lait…)

Enveloppes à fenêtre plastique, papiers plastifiés, mouchoirs, couches culottes, boîtes et barquettes non vidées.

(*les couleurs et le nombre de conteneurs peuvent varier selon votre commune).

• **Dans le conteneur à verre* : les bouteilles, pots, bocaux en verre. Vaisselle en terre cuite, porcelaine, miroirs, vitres, ampoules électriques**

• **Dans le bac à compost : les déchets organiques** (essuie-tout, cendre de bois, épluchures de légumes, coquilles d'œuf, déchets de jardin, filtres et marc de café)

• **Dans les bacs de collecte spécifique chez les distributeurs : piles, accumulateur et lampe basse consommation**

Ampoule classique et lampe halogène

• **Dans les bornes de collecte de vêtements** (hors dons directs à des associations) : les vêtements non déchirés et les chaussures

• **A la déchèterie** (s'ils ne sont pas repris en magasin ou donnés à des associations) : **gros électroménager** (réfrigérateur, lave-vaisselle, lave-linge…), **meubles, ordinateurs et imprimantes, matériaux de travaux** (peinture, solvants, moquette souillée…), **déchets mécaniques** (huile de vidange, batterie, pneus…)

• **A la pharmacie pour les médicaments ou radiographies.** ■

Pour plus d'informations :

www.ecoemballages.fr
www.ademe.fr

Le saviez-vous ?

Chaque personne produit 1 kg de déchets par jour, soit deux fois plus qu'en 1960. D'où l'importance de les trier et de recycler ce qui peut l'être pour économiser les ressources naturelles :

- 1 tonne de plastique recyclé = 800 kg de pétrole brut économisés
- 1 tonne de vieux papiers = 600 kg de papier en consommant 4 fois moins d'énergie
- A l'air libre, une boite d'acier met 5 à 10 ans pour disparaître
- 1 tonne de verre recyclée = 660 kg de sable + 100 kg de fioul économisés.

EN42SEM.indd 9 24/09/2014 21:06

Traitement de **vos demandes**

A qui s'adresser en cas de problème ? Comment est suivie votre demande ? Qui doit intervenir ? Sous quels délais ? Autant de questions que vous pouvez vous poser. Entre-Nous vous propose de mieux comprendre le fonctionnement du traitement de vos demandes.

Votre interlocuteur numéro 1 reste bien entendu votre gestionnaire d'immeubles, quelle que soit la nature de votre demande, qui peut être :

- **d'ordre technique** : pour un problème d'évier, de fenêtres, stores, portes, ou de mauvais état d'un revêtement de sol…
- **d'ordre locatif :** pour des questions relatives aux charges, aux changements familiaux dans votre foyer, modification de mode de paiement du loyer.

Si votre gestionnaire d'immeubles peut répondre à votre question, il le fera aussitôt.

Néanmoins, il peut arriver qu'une demande nécessite une étude plus poussée et/ou un engagement financier. Dans ce cas, le gestionnaire d'immeubles enregistre votre demande informatiquement pour un meilleur suivi au sein de la société. ■

Bon à savoir

- **Si votre gestionnaire d'immeuble est absent**, en congés ou non joignable temporairement, (et que la demande ne peut pas attendre son retour) vous pouvez vous adresser aux chargé(e)s d'accueil en agence ICF Habitat qui prendront en compte votre demande et l'enregistreront dans le logiciel dédié.
- De nombreuses informations sont consultables sur les **tableaux d'affichage** dans les halls d'immeubles, notamment les numéros des entreprises sous contrat qui peuvent intervenir directement.
- Pour toute situation ayant un caractère d'urgence (incendie, explosion, fuite de gaz, panne importante de chaudière ou d'ascenseur...), après avoir prévenu les secours si nécessaire, appelez le **numéro d'appel d'urgence** mis à votre disposition en dehors des horaires d'ouverture des bureaux, les soirs et week-ends, et jours fériés au 0 810 400 957. ■

Parcours de la demande

GESTIONNAIRE IMMEUBLES
Enregistrement informatique de la demande
DEMANDE TECHNIQUE
DEMANDE GESTION LOCATIVE
Transmise pour étude au chargé de clientèle
8 jours
Délai maximum
15 jours
DEMANDE ACCEPTÉE
Information au locataire
DEMANDE REFUSÉE
Information au locataire
Intervention de l'entreprise pour travaux
Appel ou courrier au locataire
Si besoin un rendez-vous est organisé à l'agence
Signature par le locataire d'un quitus pour valider la bonne exécution des travaux
+
Enquête de satisfaction
L'entreprise remettra le document au gestionnaire d'immeuble ou à l'agence

EN42SEM.indd 10 24/09/2014 21:06

Monoxyde de carbone : la prévention avant tout

Inodore, incolore, et non irritant, le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique qui est responsable chaque année de milliers d'intoxications et de centaines de décès. Un chiffre en recrudescence à l'approche de l'hiver et du froid, puisque la majorité des intoxications a lieu au domicile et résulte fréquemment d'un mauvais fonctionnement ou d'un usage inapproprié d'appareils à combustion.

Quels sont les appareils concernés ?

Tout appareil ou installation à combustion :

- chaudières à bois, au charbon, au gaz ou au fioul,
- chauffe-eau,
- cheminées et inserts,
- poêles,
- chauffages à combustion fixes ou mobiles (d'appoint),
- cuisinières à bois, au charbon ou au gaz,
- engins à moteur thermique (voiture, appareil de bricolage…)
- groupes électrogènes à essence ou au fioul,
- braseros ou barbecues

Les risques sur la santé

Difficilement détectable, le monoxyde de carbone (CO), une fois inhalé, provoque maux de tête, nausées, fatigue, confusion mentale, malaises ou encore paralysie musculaire, pouvant aller jusqu'au coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées peuvent garder des séquelles à vie.

Quelques précautions à adopter pour limiter les émanations

Avant chaque hiver, les installations de chauffage et de production d'eau chaude individuelles doivent être vérifiées par un professionnel. C'est pour cela qu'il est important de respecter les dates de passage des entreprises qualifiées qui interviennent dans le cadre des contrats signés avec votre bailleur.

Toute l'année, veillez à la bonne ventilation de votre logement en aérant au moins dix minutes par jour, même quand il fait froid. N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement (VMC, grilles d'aération dans les pièces humides)
Par ailleurs, nous vous rappelons que appareils d'appoint à combustion sont interdits dans nos résidences. ■

LE MONOXYDE DE CARBONE
Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi :
FAITES VERIFIER ET ENTRETENIR
avant chaque hiver vos installations de chauffage, eau chaude, ventilation...
RESPECTEZ
le mode d'emploi des appareils à combustion (chauffages d'appoint, groupes électrogènes, appareils à gaz...)
AÉREZ
au moins 10 minutes par jour
Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible, inodore, non-irritant... et mortel.
Plus d'information sur www.prevention-maison.fr
inpes

Attention

Des détecteurs de monoxyde de carbone existent aujourd'hui sur le marché. Des procédures d'évaluation de leur efficacité sont en cours. Cependant, ils ne suffisent pas pour éviter les intoxications. Rien ne remplace les gestes de prévention mentionnés. ■

Que faire en cas d'intoxication ?

Dès les premiers signes (maux de tête, nausées…) :

- aérez immédiatement votre logement
- arrêtez les appareils à combustion
- appelez les secours (18 pour les pompiers ; 15 pour le SAMU, 112 pour le numéro d'urgence européen)
- quittez les lieux et ne les réintégrez qu'après avis d'un professionnel (pompiers ou chauffagiste). ■

EN42SEM.indd 11 24/09/2014 21:06

MONTPELLIER (34)

L'APIJE, un coup de pouce pour l'insertion

Depuis février 2014, l'APIJE, association d'insertion socio-professionnelle des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, s'est installée dans l'ancien local des gestionnaires d'immeubles de la résidence Maurin dans le cadre d'un partenariat avec l'agence ICF Habitat Languedoc Roussillon. Elle propose deux types d'activités : d'une part, un service d'accompagnement socioprofessionnel qui aide les bénéficiaires à trouver un emploi, chercher une formation et effectuer des démarches administratives. D'autre part, à l'instar d'une agence d'intérim, elle met en relation les demandeurs d'emploi et les particuliers pour du service à la personne (ménage, garde d'enfants, manutention, jardinage…) ou les professionnels pour des missions ponctuelles.

« *Notre siège et une de nos antennes se situant au nord de Montpellier, nous souhaitions nous implanter dans le sud de la ville au cœur d'un quartier prioritaire pour aider un maximum de personnes.* », précise Nadia Imbernon, leur chargée de développement. Ce partenariat a également permis à l'association de mettre en place une nouvelle action pour les demandeurs d'emploi : une préparation à leur entretien d'embauche avec une conseillère en image qui les accompagne jusqu'au choix de leur tenue vestimentaire.
Une conseillère en insertion professionnelle Mme Khamari reçoit sur rendez-vous, car le local n'est ouvert que ponctuellement. N'hésitez pas à la contacter au 04 67 40 48 80. Plus d'informations sur www.apije.org et www.facebook.com/associationapije ■

LYON (69)

Du foot à la Croix Rousse

François Terral, 29 ans, locataire d'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée depuis un an à Caluire, est éducateur-sportif au Lyon Croix-Rousse Football, club sportif qui soufflera ses 60 bougies l'année prochaine.
Ce club familial, implanté à proximité des résidences ICF Habitat, au cœur de la Croix Rousse, compte près de 420 licenciés et aide les jeunes de ce quartier populaire de Lyon, dont certains locataires, à s'épanouir à travers le football. Il propose également des sorties au stade de Gerland lors de matchs ou entrainements de l'Olympique Lyonnais et organise, pendant les vacances scolaires, des stages de perfectionnement. D'autre part, le club accueille une dizaine de jeunes en formation pour devenir entraineur. François se confie : « *Je m'occupe de l'entrainement des 7-15 ans et pratique également le foot pour mon plaisir en équipe sénior ! Outre les matchs le week-end et les stages d'été, nous venons d'ouvrir une section sportive au collège St Louis St Bruno pour un meilleur suivi des enfants et leur fidélisation.* » ■

EN42SEM.indd 12 24/09/2014 21:06

VÉNISSIEUX (69)

Du mobilier éphémère à Monmousseau

En juillet, les enfants de la résidence Monmousseau à Vénissieux ont fabriqué du mobilier urbain éphémère avec les Robins des villes ; un projet qui s'inscrit dans une démarche plus globale sur la transformation du quartier et des espaces de vie.

L'association les Robins des Villes, créée en 1997 et animée par des professionnels de l'urbanisme et des étudiants, a pour objectif d'améliorer le cadre de vie urbain en proposant un autre regard sur la ville, et de sensibiliser les habitants à leur espace de vie, en les incitant à participer à son évolution. Après un projet mené en 2013 dans la résidence voisine des Minguettes, en partenariat avec le Grand Lyon, la ville de Vénissieux et le bailleur Alliade, les Robins des villes ont poursuivi leur action dans le quartier de Monmousseau où ICF Habitat Sud-Est Méditerranée est implantée.
Au printemps, la phase de diagnostic a ainsi permis de recueillir les observations des locataires et des passants sur leurs usages du quartier. Une première prise de contact nécessaire qui a révélé que les habitants souhaitaient davantage de lieux d'échanges et d'aires de jeux pour les enfants. De ce constat, est née l'idée de mobiliser les résidents sur la création de mobilier éphémère. Un mobilier qui a été conçu au sein de trois ateliers. Munis de tournevis, marteau, une vingtaine d'enfants de 5 à 15 ans, accompagnée par l'équipe de Robins des Villes et le gestionnaire d'immeubles, ont fabriqué un banc avec des palettes de récupération. Tous étaient ravis de participer activement à cette création, même éphémère, de leur lieu de vie.
En parallèle, ICF Habitat Sud-Est Méditerranée réfléchit aux modifications possibles de l'espace et s'est déjà engagée à financer une structure supplémentaire pour l'aire de jeux existante. Deux ateliers de concertation sont prévus à ce sujet en octobre avec adultes et enfants pour approfondir la réflexion. ■

SAINT GERMAIN AU MONT D'OR (69)

Une collection **atypique**

Chaque année au mois de novembre, Marie-Christine Clertant, locataire de St Germain au Mont d'Or, chamboule son logement pour laisser la place à ses 500 modèles réduits de Pères Noël. Car Marie-Christine s'est découvert une passion : la paternataliphilie. Toute l'année, elle chine les pères Noël dans les brocantes et certains de ses amis lui en ramènent même de l'étranger. Une belle collection pour retrouver son âme d'enfant. ■

EN42SEM.indd 13 24/09/2014 21:06

LYON (69)

Un composteur entre en ville

Installés au cœur de la résidence Jean Zay, en partenariat avec le Grand Lyon et l'association Les Compostiers qui accompagnera la démarche pendant un an, les trois bacs à compost comptent déjà plusieurs adeptes !

Fin juin, les locataires ont participé à leur construction. Un rendez-vous ludique et pédagogique qui a permis d'informer sur les règles de base du compost et de leur remettre des bio-seaux, destinés à recueillir épluchures de légumes, fruits, ou coquilles d'œufs. M.Bonnant, locataire de la résidence est enthousiaste : « *C'est une très bonne idée, pour les grands comme les petits. Mes enfants adorent remplir le bio-seau, que nous vidons au composteur une fois par semaine.* »
Un succès qui ira grandissant, le temps que tout le monde s'approprie la démarche et les installations. Une première récolte est prévue début 2015… reste à décider de son devenir ! Certains proposent déjà de l'utiliser pour les jardinières… à moins que les enfants du groupe scolaire voisin, qui seront bientôt sensibilisés à la démarche, s'en servent pour leur potager ! ■

VÉNISSIEUX (69)

Les Marronniers en fête

Mercredi 18 juin, ICF Habitat Sud-Est Méditerranée a investi la place principale des Marronniers pour offrir aux locataires du quartier une après-midi placée sous le signe de la découverte et de l'échange. Aux côtés de l'action sociale SNCF, du centre social de Parilly et de plusieurs autres associations, Yvan Coquibus et Robert Tonkia, deux locataires, président et secrétaire-fondateur du musée urbain Architecture Logements Vénissian Cheminot, ont dévoilé leur nouvelle exposition retraçant l'histoire du logement social cheminot de la ville. Durant l'après-midi, les jeunes de la résidence ont pu s'essayer au graff en décorant les accès au parking sous-terrain avec le collectif Lyonbombing, ainsi qu'au slam, avec l'atelier d'écriture et les sessions d'improvisation de la Tribut du Verbe. Plus de 70 locataires des Marronniers mais aussi des Érables, des Coblod et des Cigognes se sont réunis pour partager ce moment convivial. ■

Extrait d'un slam d'enfant

« Ma maison est dans un immeuble dressé
Au pied du quartier des Marronniers
À ses pieds le parc et ces espaces verts
Toboggan, balançoires et bancs en pierre
Arbres, parkings et voitures
Se fondent dans l'azur
Aujourd'hui, c'est la fête au quartier
Graff et slam en atelier
On dessine, griffonne, sur des papiers
Dans notre tête, des tas d'idées »

EN42SEM.indd 14 24/09/2014 21:06

DIJON (21)

Une exposition de **Noël pour Madagascar**

La magie de Noël au Cellier de Clairvaux
EXPOSITION
« CRECHES DU MONDE »
du 9 au 14 décembre 2014
ARTISANAT
Haïti, Madagascar, Pérou
PEINTURES
SCULPTURES
27, bd de la Trémouille à DIJON
Ouvert de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Entrée : 2 € (gratuit - de 12 ans)

Hubert Degrenne, locataire à la résidence Les Grésilles à Dijon est président de l'association BOSOMA (BOurgogne SOlidarité MAdagascar) qu'il a fondé en 2011 et qui compte aujourd'hui 25 adhérents. Après des années d'actions au Mexique, Hubert a décidé d'aider les enfants de Madagascar, un des pays les plus pauvres de notre planète. Il organise des ventes de produits artisanaux en France, dont les bénéfices sont intégralement reversés à deux orphelinats. Une fois par an, il se rend sur place et veille personnellement à la bonne utilisation des fonds pour améliorer le quotidien des enfants : achat de chaussures, aide à la scolarité, construction d'une cuisine il y a deux ans et de latrines pour l'école cette année. Pour financer d'autres actions, BOSOMA organise une exposition intitulée Les crèches du monde en partenariat avec trois autres associations qui œuvrent en Haïti, au Pérou et au Vietnam. Une occasion de découvrir le savoir-faire d'artisans et de vivre la magie de Noël à travers 150 crèches des 4 coins du monde.

Rendez-vous du 9 au 14 décembre 2014 au Cellier de Clairvaux (salle haute) 27, bd de la Trémouille à Dijon de 10h à 12h et de 14h à 18h. ■

LYON (69) ET MARSEILLE (13)

Boule lyonnaise ou pétanque : la convivialité au rendez-vous !

ICF Habitat Sud-Est Méditerranée met à disposition de deux associations des locaux en pied d'immeubles à Marseille et à Lyon. Leur point commun : une passion… pour la pétanque ou la boule lyonnaise.

A Marseille, Paul S. est trésorier de l'association des boulistes de Saint Barthélémy qui compte 90 adhérents de 14 à 89 ans. Il se confie : « *Au-delà des concours mensuels sur le terrain de pétanque construit au sein de la résidence, l'association organise des sorties et des repas. L'important pour nous est de partager des bons moments!* »

Même constat à Lyon, où l'USCL (Union Sportive des Cheminots Lyonnais) occupe un local de la résidence Valentin Couturier depuis 2008. Avec 140 membres, dont la majorité de retraités, l'association de boule lyonnaise organise des entraînements et deux concours par an. « *On participe même à des rencontres sportives internationales. Le reste du temps, on joue aux cartes,* » nous dit son président.

Une façon agréable d'animer les résidences et de partager des moments conviviaux ! C'est aussi un prétexte pour se réunir et rompre l'isolement. ■

Boule lyonnaise vs pétanque

Moins connue du grand public, la boule lyonnaise se distingue de la pétanque à plusieurs niveaux : la boule est plus lourde (jusqu'à 1,3kg), le boulodrome est délimité et plus long (25 m) et il faut également courir et accompagner la boule, tandis qu'à la pétanque, le joueur reste statique. Mais autant l'un que l'autre, ces sports nécessitent adresse, précision et tactique !

EN42SEM.indd 15 24/09/2014 21:06

Halloween passe aussi par la **fine bouche !**

Le 31 octobre arrive et vous souhaitez décorer votre intérieur avec vos enfants pour Halloween... vous ne savez pas quoi faire du contenu de la citrouille ? Evitez le gâchis et optez pour le pain à la citrouille, au miel et basilic !

Les ingrédients :

- 300 gr de farine tout usage
- 1/2 cuillère à café de bicarbonate de soude
- 1 cuillère à café de levure chimique
- 1cuillère à café de sel
- 3 cuillère à café de cannelle moulue
- 1 œuf
- 240 ml de purée de citrouille
- 60 ml d'huile végétale neutre
- 100 gr de miel
- 120 ml de yaourt nature
- 2 cuillères à soupe de basilic frais haché finement
- 1 cuillère de sucre brun clair

Préchauffer le four à 165°degrés et préparer le moule à cake avec du papier cuisson.
Dans un grand récipient, tamiser ensemble la farine, le bicarbonate de soude, la levure chimique, le sel et deux cuillères à café de cannelle moulue. Dans un autre récipient, fouetter l'œuf, la purée de citrouille, l'huile végétale, le miel, et le yaourt. Ajouter le basilic finement haché.
Verser le mélange humide dans le mélange sec, remuer juste assez pour les associer en faisant attention de ne pas trop mélanger. Transférer dans le moule à cake préparé et, avec l'aide de la spatule, étendre uniformément.
Dans un petit bol, mélanger ensemble le sucre brun clair avec une cuillère à café de cannelle et saupoudrer sur le dessus de la pâte.
Placez le moule dans le four et faire cuire pendant environ 40-45 minutes, jusqu'à ce qu'un couteau inséré au centre du pain sucré, en ressorte propre. Refroidir sur une grille et déguster ! ■

Comment creuser une citrouille pour Halloween ?

Choisir une belle citrouille.
Couper le dessus de la citrouille en formant un petit chapeau. Retirer les graines de la citrouille puis la chair qui se trouve à l'intérieur en utilisant une cuillère à glace ou une grosse cuillère. La réserver pour réaliser une préparation culinaire.
Dessiner au marqueur les yeux, la bouche et le nez de la tête de citrouille d'Halloween puis découper. Attention, la peau extérieure de la citrouille est très dure à couper.
Il ne reste plus qu'à placer une bougie à l'intérieur et à l'allumer ! ■

EN42SEM.indd 16 24/09/2014 21:06